

OBSERVATOIRE EUROPEEN DU CHANGEMENT CONTRIBUTION DES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPEENS

Le 21 novembre 2000

Faisant suite à la recommandation du «rapport Gyllenhammar», qui préconise la création d'un Observatoire européen des mutations industrielles *«constituant un centre de ressources de données économiques et d'études prospectives concernant les développements économiques, financiers, technologiques, territoriaux et sociaux au sein de l'Union européenne»*, la Commission a consulté les partenaires sociaux sur la mise en place d'un tel centre de ressources. Les partenaires sociaux européens apportent ici leurs commentaires quant aux missions, à la portée et au fonctionnement d'un futur observatoire.

CONTEXTE

1. Mondialisation, progrès technologique, évolution des exigences des consommateurs, entre autres, ont entraîné une accélération des mutations. Les forces motrices de ces mutations doivent être identifiées en amont, afin de pouvoir évaluer les problèmes qu'elles soulèvent et les possibilités qu'elles offrent, ainsi que leurs conséquences, notamment sur l'emploi. Cette démarche permettrait de faciliter les mutations grâce au développement de mesures d'anticipation aux niveaux adéquats, notamment par l'identification des compétences requises pour s'adapter à ces tendances ainsi que d'éventuelles difficultés d'adaptation au changement.
2. L'Observatoire européen devrait miser sur l'expérience et les connaissances acquises des divers instruments et structures qui ont été élaborés jusqu'ici aux niveaux européen, national et territorial pour améliorer la capacité des différents acteurs à anticiper les mutations, les analyser et y répondre.

MISSIONS

3. L'Observatoire devrait avoir pour mission première de surveiller les forces motrices du changement dans l'économie européenne. Les publics qu'il vise s'en serviraient pour des analyses et recherches anticipatives et prospectives, ce qui faciliterait ainsi leur adaptation à tous les niveaux pertinents: européen, national, territorial et de l'entreprise.
4. A cette fin, l'Observatoire devrait :
 - ?? identifier, recueillir et traiter les informations pertinentes relatives aux principaux moteurs des mutations;
 - ?? faciliter l'accès des groupes cibles à ces informations;
 - ?? identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière d'adaptation aux mutations, surtout au niveau territorial (y compris transfrontière), sectoriel et de l'entreprise;

?? favoriser les échanges d'expériences en matière d'adaptation aux mutations.

5. L'Observatoire ne devrait être ni une instance décisionnelle, ni une enceinte de dialogue social. Par la diffusion d'informations de qualité, il devrait améliorer la sensibilisation des acteurs concernés et leur capacité à identifier les mutations et à prendre les mesures nécessaires pour préparer l'adaptation.

PORTEE ET APPROCHE

6. La portée géographique de l'Observatoire ne devrait pas être limitée à l'Union européenne, mais inclure les pays de l'EEE et les pays candidats à l'Union européenne. En outre, dans le contexte d'une économie mondiale, une attention particulière devrait être accordée à la collecte d'informations à l'échelle internationale.
7. Même s'il convient de s'attacher particulièrement aux questions liées à l'emploi et aux marchés du travail, il est crucial que l'Observatoire adopte une approche multidisciplinaire. L'Observatoire devrait en effet être à même de s'inspirer de plusieurs domaines de compétences, dont la micro- et la macro-économie, la recherche et le développement, la politique industrielle, la politique sociale, la politique d'éducation et de formation, la politique de concurrence, la politique de développement régional, le commerce extérieur et les investissements, etc. Par conséquent, l'Observatoire devrait bénéficier du savoir-faire de toutes les directions générales pertinentes de la Commission européenne (emploi et affaires sociales, relations extérieures, affaires économiques, entreprises, concurrence, recherche et développement, communications, politique régionale, etc.).

PUBLICS CIBLES

8. L'Observatoire devrait viser les publics suivants.

?? Les **entreprises** trouveraient auprès de l'Observatoire des informations utiles, leur permettant d'anticiper les mutations et d'y répondre. En outre, elles tireraient parti des partages d'expériences réalisables grâce à l'Observatoire. Il serait bon de s'attacher en particulier aux PME, qui pourraient profiter utilement du savoir-faire disponible auprès d'un tel centre de ressources.

?? Les **partenaires sociaux**, à tous niveaux, notamment au niveau sectoriel européen, devraient être considérés comme le public cible prioritaire. A leur requête, l'Observatoire leur fournirait des informations pertinentes sur lesquelles fonder leurs débats. L'Observatoire ne devrait pas chercher à intervenir dans le dialogue social ou à s'y substituer, mais plutôt à répondre aux besoins de ce dialogue.

?? Les **autorités nationales et territoriales** obtiendraient, grâce aux informations diffusées par l'Observatoire, des éléments leur permettant de répertorier les conséquences des mutations à leurs niveaux respectifs, et donc d'engager les actions de prévention qui faciliteront les adaptations.

?? Les **institutions européennes**, comme le Parlement européen, la Commission, le Conseil des ministres, le Comité économique et social et le Comité des régions, devraient également tirer parti des informations réunies au sein de l'Observatoire au moment de définir les politiques et programmes européens (par exemple dans le domaine de l'éducation et de la formation).

STRUCTURE

9. L'Observatoire devrait avoir une structure légère et flexible. Il devrait être considéré avant tout comme un réseau actif, réunissant un vaste éventail de compétences, sur la base des structures et instruments existants. Les technologies de l'information et des communications devraient faciliter la communication et les interactions entre les acteurs concernés.
10. Les partenaires sociaux sont d'avis que la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de Dublin représente l'enceinte la mieux placée pour accueillir un tel Observatoire. Celui-ci serait placé sous la direction d'un comité de pilotage composé d'un nombre restreint et équilibré de représentants des parties concernées, dont les partenaires sociaux européens.
11. Les partenaires sociaux estiment qu'il serait utile d'évaluer régulièrement les travaux de l'Observatoire (chaque année, par exemple), dans le cadre d'un forum élargi qui rassemblerait les représentants des groupes cibles évoqués ci-dessus. Le comité de pilotage devrait en définir les modalités pratiques.

DIFFUSION

12. Les informations recueillies par l'Observatoire pourraient être intégrées à une base de données accessible par Internet. Ceci permettrait d'assurer la liaison avec l'ensemble des sources d'informations pertinentes. Des publications imprimées à tirage limité pourraient également être envisagées, ainsi que des ateliers s'ils s'avèrent nécessaires.
-